



Paris, le 18 DEC. 2015

BR/NL/lr-2015-228

BRUNO RETAILLEAU

SÉNATEUR
DE LA VENDÉE

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine et ses implications éventuelles sur la détection de loisir.

Je peux vous assurer que ces éléments viendront enrichir la réflexion de notre groupe sur ce projet de loi. Concernant le volet du texte traitant de l'archéologie préventive, je vous engage à vous rapprocher, si ce n'est déjà fait, du rapporteur que nous avons nommé en commission de la Culture, de l'Education et de la Communication, Madame Françoise Férat (UDI-UC).

Le projet de loi devrait être inscrit à notre ordre du jour au mois de février, en raison d'un calendrier parlementaire chargé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno RETAILLEAU

Monsieur Gérard STEYER
Président
Association Alsace Prospection
26 rue de la Brigade du Languedoc
68128 VILLAGE NEUF